



**Etudes, Conseil et Formation en Développement et Gestion**  
38 C, Av. Kindu, Ibanda, Ville de Bukavu, RD Congo  
Tél : + 243 998 666 992 ; +243 853 719 697 ; + 243 813 651 149  
E-mail : [maximpactmax@yahoo.com](mailto:maximpactmax@yahoo.com)  
[www.maximpacts.org](http://www.maximpacts.org)

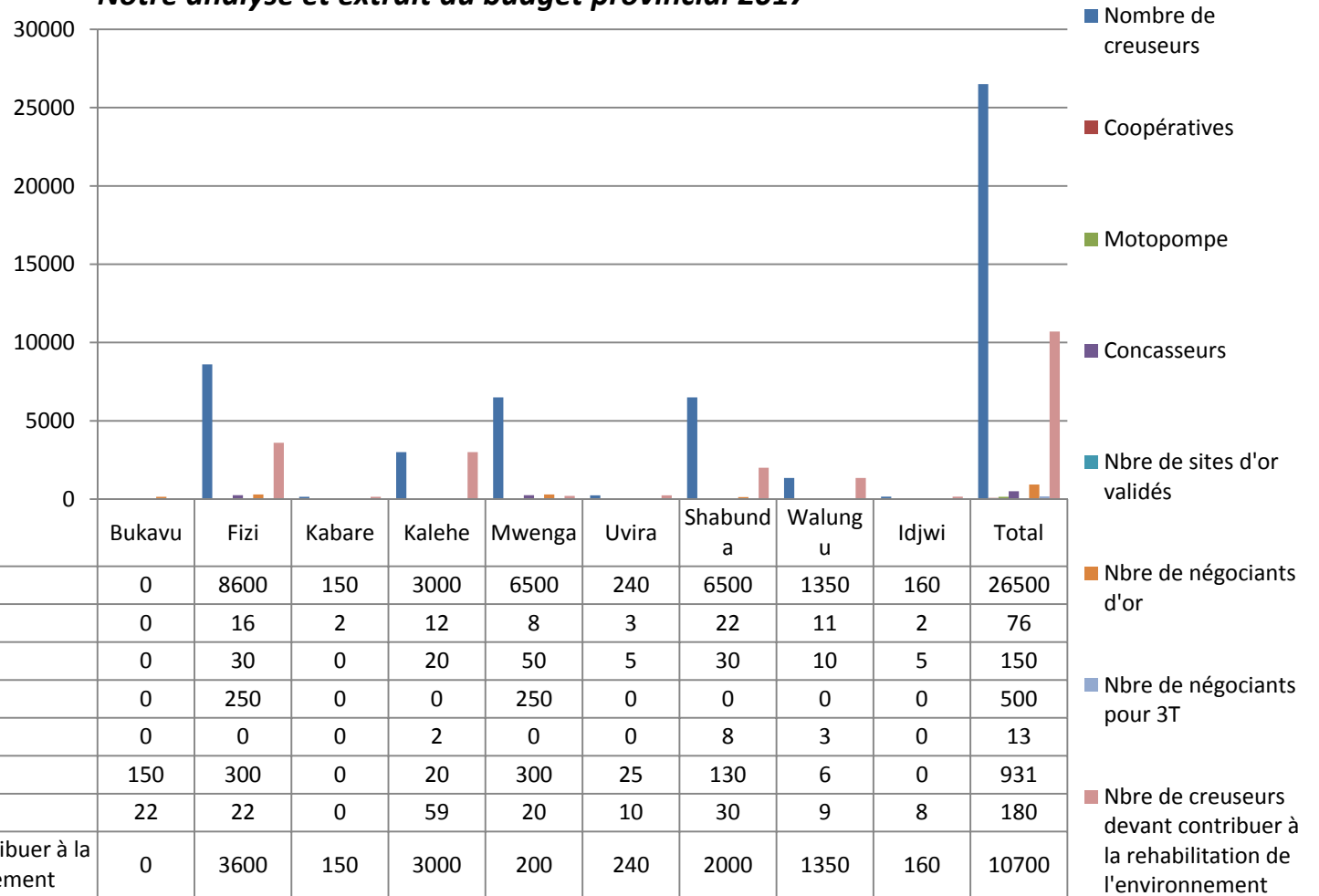
---

**PRODUCTION DURABLE DE L'OR**  
**Exploitation Minière artisanale de l'Or au Sud Kivu:**  
***Entre légitimité et la légalité dans l'illégalité ?***

***Safanto Lukendo Bulongo, M.A***

# Exploitation Minière d'Or au Sud Kivu: Entre légitimité et la légalité dans l'illégalité?

Notre analyse et extrait du budget provincial 2017



Territoire/Ville	Nombre de creuseurs	Coopératives	Motopompe	Concasseurs	Nbre de sites validés d'or	Nbre de négociants d'or	Nbre de négociants pour 3T	Nbre de creuseurs devant contribuer à la rehabilitation de l'environnement
Bukavu	0	0	0	0	0	150	22	0
<b>Fizi</b>	<b>8600</b>	<b>16</b>	<b>30</b>	<b>250</b>	<b>0</b>	<b>300</b>	<b>22</b>	<b>3600</b>
Kabare	150	2	0	0	0	0	0	150
Kalehe	3000	12	20	0	2	20	59	3000
<b>Mwenga</b>	<b>6500</b>	<b>8</b>	<b>50</b>	<b>250</b>	<b>0</b>	<b>300</b>	<b>20</b>	<b>200</b>
Uvira	240	3	5	0	0	25	10	240
Shabunda	6500	22	30	0	8	130	30	2000
Walungu	1350	11	10	0	3	6	9	1350
Idjwi	160	2	5	0	0	0	8	160
<b>Total</b>	<b>26500</b>	<b>76</b>	<b>150</b>	<b>500</b>	<b>13</b>	<b>931</b>	<b>180</b>	<b>10700</b>

L'information sur le nombre de sites validés d'or est tirée du rapport BGR d'avril 2017 sur les sites validés en province du Sud Kivu et l'arrêté du 22 mai 2017

- La production en valeur au Sud Kivu pour la période allant de janvier à avril 2017 a été de **771.217\$US** pour l'Or contre **6.382.259\$US**.
- 32,45% de creuseurs viennent de Fizi, et travaillent dans de sites non légaux (Périmètre de Casa Mineral et TransAfrica);
- 64, 44% de Négociants d'Or au Sud Kivu (viendront de Mwenga et Fizi) achèteront de l'Or produit dans des sites non validés;
- 81,7% de cartes de négociants à vendre en 2017 seront pour l'Or contre 16,3% pour les 3T
- La moyenne provinciale de creuseurs regroupés dans une coopérative minière sera de 348 personnes (en 2017);
- 100% de concasseurs seront utilisés dans l'exploitation opérée illégalement sur des sites ( Mwenga et Fizi) ;

➤ **Voici comment on aide l'Etat à ne pas avoir l'argent pour mettre en œuvre sa politique;**

- ❑ Par coopérative, on aura une moyenne de moins de 2 motopompes, soit 176 creuseurs pour 1 motopompe.
- ❑ Seulement **40%** de creuseurs paieront leur contribution à contribution à la ***réhabilitation de l'environnement***. **Pourtant cette contribution est payée directement à l'achat de la carte de creuseurs.**
- ❑ Imposition de paiements illégaux;
- ❑ Une fiscalité décourageante pour les petits exploitants et négociants (Le taux pour certaines taxes ont connu une augmentation allant jusqu'à 100% entre 2016 et 2017. C'est le cas du prix de la carte de négociant (passé de 150\$ à 300\$; Enregistrement de Motopompe (de 30\$ à 50\$); Taxe d'agrément annuel de coopératives (de 100\$ à 300\$); taxe sur chantier d'exploitation artisanale (de 100\$ à 250\$); etc.
- ❑ Pour l'exercice du devoir de diligence: **Un seul** comptoir a produit un rapport en 2015. C'est le comptoir Cavicci. En lisant le contenu du son rapport, on note pour sa politique, « *nous n'achetons que des minerais provenant des sites vert* ». Et d'ajouter pour l'exercice 2015 : « *seul le site de Nyakabindi (territoire de Walungu) étant agréé, nous ne nous sommes approvisionnés que dans le dit site* ». [fausse déclaration de l'origine de ses minerais? Ce site a été en travaux lourds durant une très grande partie de l'année, et sa production a toujours été très faible] Et où seraient partis les minerais produits dans les sites non validés?

## Recommandations

- ❑ Susciter et Appuyer le dialogue avec les détenteur de titres miniers pour qu'ils acceptent de créer des zones de tolérances pour l'artisanat minier et sur lesquelles ils pourront exercer un droit exclusif d'achat de la production;
- ❑ Qualifier de sites miniers aurifères;
- ❑ Finaliser de l'outil formalisation par la CIRGL
- ❑ Renforcement de capacités de coopératives minières (on veut avoir des vraies coopératives)
- ❑ Appuyer la société civile : pour vulgarisation de différents textes (de 6 outils, nomenclature de taxes, etc); pour le monitoring de sites miniers; pour la sécurisation des acteurs de la société civile ;
- ❑ Développement d'une fiscalité minière unique pour la sous région et qui soit juste et équitable aussi pour les petits exploitants.
- ❑ Appuyer le déploiement des institutions financières dans les zones minières ;
- ❑ Faciliter l'accès aux capitaux aux exploitants miniers nationaux faisant preuve de conformité (comptoirs/entités de traitement, négociants, coopératives/creuseurs).
- ❑ Appuyer les actions d'éducation environnementale dans le secteur minier artisanal d'or (avec insistance sur la question de mercure)

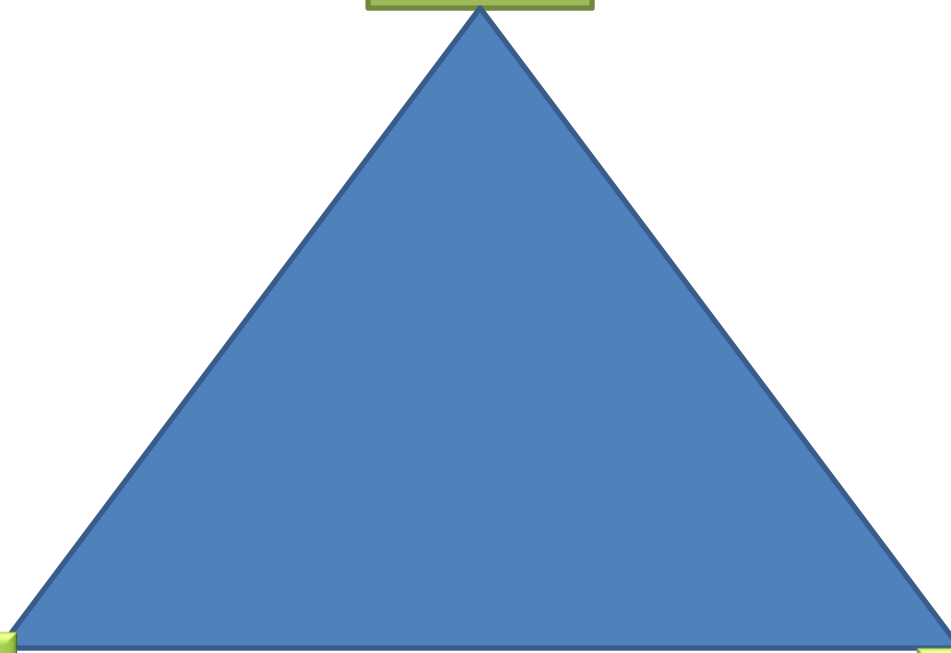
**Conclusion**

**Triangle gagnant**

**Etat**

**Entreprises**

**Citoyens/  
Petits  
exploitants**



**AKSANTI**